

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 mars 2019**

Mme Kaci, le Maire, ouvre la séance à 20h39 et fait l'appel. Le quorum est atteint.
Mme Catherine BENBOURICHE est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

KACI Chantal, LEMAIRE Denis, BASUYAUX Jean, HEUZÉ Christian, MARRE Annie, VANDENBLECKEN Patrice, MAURY Béatrice, BERTON Alain, ZYCH Danièle, MEYRAND Bernadette, MORET Maurice, DYONIZY Christian, BERKANI Marie-Noëlle, BENBOURICHE Catherine, LOUVET Aurélien, DUCROT Pierrette, CAGNARD Maurice, BERNARDO José, SMAGUINE Florent et CAILLAUD Isabelle.

Absents excusés ayant remis leur pouvoir :

Mme ROUSSEAU Isabelle a donné pouvoir à Mme KACI Chantal,
M. JEGO Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEMAIRE Denis,
Mme GUENNEUGUES Sabine a donné pouvoir à Mme MARRE Annie,
Mme GENRIES Pierrette a donné pouvoir à M. HEUZÉ Christian,
M. BAPTISTE Michel a donné pouvoir à M. BASUYAUX Jean,
Mme BELKACEMI Fadila a donné pouvoir à Mme MAURY Béatrice,
M. DELAGE Laurent a donné pouvoir à M. VANDENBLECKEN Patrice,
M. BONIN Christophe a donné pouvoir à M. LOUVET Aurélien,
M. BEAUPÈRE Hervé a donné pouvoir à M. SMAGUINE Florent.

Secrétaire : Mme Catherine BENBOURICHE.

1. Approbation du compte-rendu du 25 janvier 2019

Mme ZYCH indique qu'il manque un « s » à la page 2 : « Les frais de restauration [...] à l'occasion d'évènement ponctuels ».

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Recueil des Actes Administratifs – 4^{ème} trimestre 2018

Rapporteur : Mme Kaci, Maire de la commune

Le Recueil des Actes Administratifs (R.A.A) du 4^{ème} trimestre 2018 est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Le R.A.A. reprend les délibérations, décisions du maire et arrêtés pris entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2018 et comprend 127 pages.

Ledit recueil est disponible en mairie pour consultation.

Mme Kaci précise que le document a été envoyé par voie dématérialisée le 08 mars 2019.

Le Conseil Municipal prend acte dudit recueil.

3. Mise à jour du règlement intérieur du service éducation pour les activités périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : Mme Maury, adjointe déléguée à l'Education

Il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires notamment pour :

- La suppression des activités :
 - o Mini accueil matin ;
 - o Mini accueil soir ;
 - o Mercredi après-midi ;
- L'ajout de formules pour le mercredi :
 - o Mercredi journée complète de 7h00 à 19h00 ;
 - o Mercredi après-midi de 13h30 à 19h00 (avec goûter) ;
 - o Mercredi matin de 7h00 à 13h30 (avec repas) ;
- Le traitement des impayés.

Ledit règlement sera :

- applicable à partir du 25 mars 2019,
- disponible pour les familles en mairie et sur le site internet de la commune.

Mme Maury précise que les minis accueils matin/soir et l'activité mercredi après-midi sont supprimés car ils n'ont plus lieu d'être avec les nouveaux horaires d'écoles (retour à la semaine de 4 jours).

La délibération est passée au vote : unanimité

4. Mise en place du règlement intérieur du Club Ados

Rapporteur : Mme Maury, adjointe déléguée à l'Education

Le Club Ados a ouvert ses portes le 12 janvier 2018, depuis son taux d'activité n'a pas cessé de croître. Il devient nécessaire de mettre en place un règlement intérieur.

Ledit règlement sera :

- applicable à partir du 25 mars 2019,
- disponible pour les familles en mairie et sur le site internet de la commune.

Mme Maury indique que le règlement a été travaillé par les animateurs, en lien avec les adolescents. Une ébauche a été présentée aux parents.

M. Basuyaux demande jusqu'à quand ce règlement est valable.

Mme Maury indique qu'il n'a pas de limite de validité. Il est valable jusqu'à la prochaine modification.

La délibération est passée au vote : unanimité

5. Marché de travaux d'assainissement

Rapporteur : M. Lemaire, adjoint délégué aux travaux

La société TEST INGENIERIE a procédé à l'analyse des offres. Au vu de son rapport du 30 octobre 2018, la commune a attribué le marché de travaux pour la mise en place de l'assainissement collectif rue de Coulommes.

La Société LA LIMOUSINE domiciliée 76 rue Viollet Le Duc 94214 La Varenne a été retenue.

Ce marché a été conclu pour :

- la durée des travaux, soit une durée maximale de 6 semaines à compter d'avril 2019,
- un montant de 203 221,00 € HT soit 243 865,20 € TTC.

M. Lemaire indique que ces travaux font partie du schéma directeur d'assainissement. Il précise que les travaux se situent au bout de la rue de Coulommes ; la pompe se situera près des conteneurs à verre sur un terrain communal Les travaux permettront la création d'un « mini-réseau » avec l'installation d'une pompe de relevage pour assurer la liaison avec le réseau existant.

Mme Ducrot demande des précisions.

Il est précisé qu'il y aura deux canalisations, dont 1 de refoulement avec une pompe qui ramènera les eaux usées au réseau existant.

Mme Ducrot dit que peu de riverains sont concernés par ces travaux.

La délibération est passée au vote : unanimité

6. Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : M. HEUZÉ, adjoint délégué aux finances

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est annexé au présent compte-rendu au format A5 afin de limiter le nombre de pages à imprimer. En cas de difficulté de lecture, le ROB est à disposition en mairie.

M. HEUZÉ prend la parole.

L'exercice 2019 sera particulier car il s'agit du dernier pour le mandat.

Il y a deux démarches prioritaires :

- achever les projets et services proposés par la majorité dans son programme de 2014,
- prendre en compte le mieux possible les résultats de l'enquête réalisée auprès de la population en novembre 2018.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape importante du Budget Primitif 2019. La préparation du budget n'est pas terminée.

La commission finance est prévue pour fin mars 2019.

Le DOB s'ouvre sur la situation du pays (mouvement des gilets jaunes), car les élus doivent être attentifs à ces mouvements. Le Rapport d'Orientations Budgétaires prend les situations suivantes pour exemple : les demandeurs de logements, le niveau de vie, le chômage. Ces 3 thématiques ont un impact sur notre collectivité.

Le ROB passe en revue les différentes politiques publiques de la commune, à savoir :

- la sécurité, la lutte contre les incivilités et les infractions au code de la route ;
- la lutte contre le changement climatique ;
- l'action sociale ;
- le développement économique ;
- la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;
- la vie associative (culturelle et sportive) ;
- l'amélioration du cadre de vie collectif.

La fiscalité est une grande incertitude, notamment à cause de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Les recettes de fonctionnement du budget soulignent le désengagement financier de l'Etat. En effet, la commune a perdu plus de 1 770 770 euros de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2014. Il faut espérer une stabilisation de ce manque à gagner. Quincy-Voisins continue de bénéficier de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Le ROB est constitué d'informations sur le prochain programme d'investissements. Il n'est pas complet car cette partie n'est pas encore finalisée mais cela le sera pour la commission finance.

La ville maîtrise son encours de dette. La dette de la ville continue de diminuer. Ceci permettra de larges marges de manœuvres pour la prochaine équipe municipale.

Mme Ducrot demande la date de la commission finance.

Mme Kaci répond qu'elle aura lieu le vendredi 29/03 à 20H30 en mairie, et précise que les convocations partiront prochainement.

M. Smaguine souhaite réagir sur l'introduction du ROB. Le texte ci-dessous est l'intégralité de l'intervention de M. Smaguine. Le texte a été transmis, sur demande du Maire et de son secrétariat, par mail. Le document était au format « .pdf ».

« Madame le Maire,

Vous nous dites que cet exercice budgétaire nous permettra d'aller au bout des engagements pris devant les électeurs en 2014. Mais quels engagements ?

Je soutiens que la liste PourNotreVillage s'est fait élire sur un homme (M. Jégo) et non sur un programme. Un homme qui a d'ailleurs démissionné et quitté la commune au bout de 3 années d'exercice. Je vous invite à consulter la profession de foi émise par votre liste et à visiter le blog pournotrevillage2014.unblog.fr (encore actif au moment où je parle) pour vous rappeler qu'il s'agissait plus d'un état des lieux auto-satisfait des actions passées que d'un programme pour l'avenir.

Quel projet d'envergure avez-vous mené au cours de ces 5 années ? Quel changement significatif avez-vous été initié lors de cette mandature ? La seule réalisation d'importance de ce mandat, c'est le déploiement de la fibre optique, et je suis fier de ce projet que j'ai mené à son terme.

Vers quelle direction emmenez-vous notre commune ? J'ai la conviction que depuis 2014 vous naviguez à vue. Je prends comme exemple votre position au niveau intercommunal : il y a à peine un an et à la surprise générale, vous annoncez une piscine intercommunale à Quincy Voisins, avec le Pays Créçois. Mais quelques mois plus tard, vous nous emmenez, de manière unilatérale, sans concertation, sans études préalables, vers le Pays de Meaux.

Quelles seront les conséquences de votre décision pour les Quincéens, notamment en terme de fiscalité et d'urbanisation ? Pourquoi n'avez-vous jamais abordé ces sujets ? Soudainement, vous ressentez l'envie, ou peut-être le besoin, de consulter vos administrés par le biais d'un sondage. Je n'ai pas encore eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet, je vais donc le faire maintenant.

Concernant le taux de participation, vous utilisez l'expression "nombre significatif" dans ce document. En partant du postulat que les chiffres avancés sont bien les bons, les 283 réponses de nos concitoyens représentent à peine 6% de la population adulte de Quincy-voisins. Il est certain que si, comme vous l'avez fait, on le met en perspective avec le nombre de foyers, le chiffre peut grossir à 12 %.

Quelle représentativité ! Le chiffre réellement important que je retiens est la nonparticipation à cette enquête : 88% selon vous ou 94% selon moi.

En tout état de cause, cette enquête est un symbole de l'échec de la politique de communication que vous avez initiée sur notre commune, ainsi qu'une tentative désespérée de trouver de nouvelles idées à des fins purement électorales. Vous le reconnaissez vous-même dans ce document (page 5). »

Mme Kaci prend note et demande à M. Smaguine de bien vouloir transmettre son intervention par mail à son secrétariat.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat.

Information(s) diverse(s)

Intercommunalité.

Mme KACI indique qu'elle a bien pris acte des 3 titulaires et 3 suppléants proposés par M. Smaguine pour la commission communale sur l'intercommunalité.

Mme Kaci informe qu'une réunion a eu lieu à la CCPC, en présence de Mme La Préfète et de la Direction Départementale des Finances, le jeudi 14 mars 2019. Trois communes intégreraient la communauté d'agglomération du val d'europe, quatre souhaitent intégrer la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, les autres resteraient à la CCPC qui demande à fusionner avec la Communauté de d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Une réunion sera très prochainement organisée à la CCPC avec les maires des communes qui ont acté leur départ et la Direction Départementale des finances.

M. Smaguine demande quand se réunira la commission communale sur l'intercommunalité.

Mme Kaci répond qu'il faut attendre les éléments financiers pour pouvoir réunir cette commission. Elle précise qu'actuellement les services administratifs de Quincy-Voisins et des deux intercommunalités travaillent sur les parties purement administratives. Elle ajoute que la commune a jusqu'à fin octobre pour prendre toutes les délibérations relatives à son intégration au sein de la CAPM.

Mme Kaci fait savoir que le seul équipement intercommunal sur le territoire de Quincy-Voisins est l'aire d'accueil des gens du voyage, et que la CAPM a cette compétence. Il faudra voir au niveau des emprunts et du personnel quels sont les impacts financiers sur Quincy-Voisins.

M. Smaguine demande quelle est l'utilité de cette commission.

Mme Kaci répète qu'il faut avoir les éléments pour pouvoir réunir la commission et indique qu'elle aura pour vocation d'échanger sur le déroulé du changement d'intercommunalité.

Mme Ducrot indique qu'il faut attendre le vote du compte de gestion 2019 de la CCPC afin de le comparer avec celui de 2012, afin de mettre en évidence les investissements qui n'ont pas impacté Quincy-Voisins. Elle ajoute qu'il ne faut surtout pas prendre uniquement en compte le nombre d'habitants, car ceci fausserait l'analyse puisque Quincy-Voisins a le plus grand nombre d'habitants de la CCPC.

Mme Ducrot demande s'il est possible de connaître les critères retenus par le cabinet d'étude, et la mission pour laquelle le cabinet a été mandaté.

M. Lemaire répond qu'il n'est pas sûr que le cabinet soit mandaté pour aider chaque commune qui souhaite partir.

Mme Ducrot convie Mme Kaci à demander une étude d'impact fiscal pour la commune relative à son arrivée à la CAPM, elle précise qu'il faut demander cette étude à la DGFIP.

M. Heuzé, dit que la CCPC est encore dans une phase d'incertitude, par conséquent, Mme Bourdier et son équipe sont mobilisés sur les questions d'avenir. Par exemple, la fibre fera partie de l'actif que la commune aura à prendre en charge. Actuellement, il est très compliqué, voire impossible, de déterminer le solde de l'actif. Les élus n'ont pas été associés aux éléments de gestion à la CCPC, il est donc très compliqué de faire une réunion à ce sujet. Pour l'arrivée à la CAPM, il est possible de trouver les budgets sur le site, ainsi un lissage pourra être fait. Pour M. Heuzé, ce qui est compliqué, c'est d'essayer d'évaluer ce que Quincy-Voisins aura à prendre à sa charge dans le cadre du départ de la CCPC.

Mme Ducrot dit que pour les compétences eau et assainissement il faudra voir ce qui sera transféré en résultat à la CAPM.

M. Basuyaux revient sur les propos de M. Smaguine au sujet de la fibre. Il indique que le territoire de Quincy-Voisins a bien été la 1ère commune à profiter de la fibre, mais que ceci n'est pas tant dû à une réelle volonté individuelle, mais bien au fait qu'une très grande partie de notre territoire se trouvait en zone blanche, c'est-à-dire sans aucune couverture réseau d'aucun opérateur.

M. Smaguine dit qu'il y aura des complications car la CAPM n'a pas adhéré au Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique.

M. Lemaire répond à Mme Ducrot que les compétences assainissement et eau seront reprises par les 2 syndicats concernés. D'après le président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement, la CAPM ne souhaite pas exercer directement cette compétence.

Mme Ducrot rappelle que la volonté de transférer n'est pas juste une écriture comptable.

Mme Kaci indique que la marche à suivre est connue, et que la commune a jusqu'au 31 décembre 2019 pour prendre toutes les délibérations nécessaires au changement d'intercommunalité.

Mme Ducrot dit que si un emprunt est à transférer il faut faire attention car il faut que les deux délibérations soient prises dans les mêmes termes.

Cérémonie du 19 mars.

M. Basuyaux fait un rappel concernant la cérémonie du 19 mars pour la fin des combats en Algérie. Elle aura lieu au monument aux morts ceci afin de garantir une meilleure sécurité. Rendez-vous à 8h45 au monument, pas de cortège. Ceci est une volonté de M. Decotte. De plus, une plaque commémorative sera installée sur le côté gauche du monument.

Forum emploi.

M. Basuyaux rappelle que le forum emploi organisé conjointement entre la CCPC et Quincy-Voisins se tiendra le mercredi 20 mars 2019 à la salle Jean Ferrat. Un petit déjeuner sera offert aux entreprises et aux élus à 9h30.

TERZEO.

M. VANDENBLECKEN fait un point sur le projet TERZEO. Il rappelle, qu'il s'agit de mettre une décharge sur un sol pollué. Mme la Préfète s'est prononcée en faveur de TERZEO. L'association M.A.R.N.E. va lancer une action en justice. En effet, l'arrêté ne tiendrait pas compte de tous les avis de l'enquête publique. Quincy-Voisins a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle pour aider l'association dans l'action en justice. Il ajoute que l'assemblée générale de M.A.R.N.E. aura lieu le 28 mars. Il indique qu'il est possible d'aider l'association en distribuant des tracts et y en adhérant.

DIVERS.

Mlle Caillaud demande si le projet de résidence pour personnes âgées a été abandonné.

Mme Kaci répond que le constructeur actuel n'a pas contractualisé. En effet, sa promesse de vente est caduque car il n'a pas réussi à trouver des financeurs pour cette résidence. Elle ajoute que l'équipe municipale travaille sur un nouveau projet en lien avec un bailleur social.

Mlle Caillaud demande combien il y a de logements sociaux sur la commune.

Mme Kaci donne un ordre de grandeur de 140 logements.

Fin : 21h30

Le Maire,

Chantal KACI

